



CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-JEAN-BAPTISTE (CQSJB)
Sixième assemblée ordinaire du conseil d'administration (CA)
du lundi 28 octobre 2024

PROCÈS-VERBAL

Assemblée ordinaire de septembre 2024 du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, tenue le lundi 28 octobre 2024 au Centre culture et environnement Frédéric-Back (salle 322) et en ligne (Zoom) à 19 h 00

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

- | | |
|-------------------------------|--|
| - M. Anthony Cadoret | Administrateur, président |
| - Mme Marianne Charbonneau | Administratrice cooptée |
| - M. Willem Fortin | Administrateur, secrétaire |
| - Mme Alexandra-Maude Grenier | Administratrice, trésorière (en ligne) |
| - M. Pascal Gobeil | Administrateur |
| - Mme Isabelle Goarin | Administratrice |

IL Y A QUORUM.

Membre sans droit de vote :

- Mme Mélissa Coulombe-Leduc Conseillère municipale, district du Cap-aux-Diamants

Excusés :

- M. Mathieu Cormier Administrateur

AUTRES PARTICIPANTS :

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, dix personnes sont en ligne et huit personnes assistent à l'assemblée en présence, ainsi que :

M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques de la Ville de Québec,
Emmanuel Bel, conseiller en urbanisme, Gestion du territoire, Ville de Québec,
Simon Guillemette, conseiller en urbanisme, Gestion du territoire, Ville de Québec,
Émilie Vézina-Doré, conseillère à la mise en valeur du patrimoine, Service de la culture, du patrimoine, et des relations internationales, Ville de Québec.

24-10-01 - Ouverture de l'assemblée

M. Anthony Cadoret constate le quorum et PROPOSE l'ouverture de la réunion à 19h06, DUMENT APPUYÉ PAR Mme Alexandra-Maude Grenier.

24-10-02 - Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Anthony Cadoret présente l'ordre du jour.

Il propose le retrait du point de la cooptation du DG de la SDC.

M. Daniel Leclerc propose l'ajout du sujet : Remboursement de l'inscription annuelle au REQ (au point 24-10-08 - Administration - trésorerie)

Résolution CQSJB 24-48

SUR PROPOSITION Mme Marianne Charbonneau, DUMENT APPUYÉ PAR M. Pascal Gobeil, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel quel que modifié.

Adopté à l'unanimité.

24-10-03 - Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 30 septembre 2024

Les membres du conseil d'administration ont tous pris connaissance du procès-verbal de la dernière réunion.

Résolution CQSJB 24-49

SUR PROPOSITION DE M. Anthony Cadoret, DUMENT APPUYÉE PAR M. Willem Fortin, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée publique du 30 septembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

24-10-04 - Consultation publique sur la modification du règlement sur l'hébergement touristique commercial

M. Emmanuel Bel et M. Simon Guillemette, conseillers en urbanisme au service de Gestion du territoire de la Ville de Québec, assurent la présentation.

M. Emmanuel Bel rappelle que la révision du règlement s'inscrit dans un contexte exceptionnel de crise du logement et a pour objectif le maintien d'un équilibre entre la protection du parc de logements et le développement touristique. Après une présentation synthétique de la vision globale du projet, il poursuit avec la présentation plus détaillée du quartier Saint-Jean Baptiste. M. Simon Guillemette présente en détail les différents outils réglementaires et les modifications de zonage. La présentation se termine avec un rappel des prochaines étapes. L'entrée en vigueur de règlements est prévue en décembre 2024.

Une demande d'avis au Conseil de quartier fait suite à la présentation.

[La présentation est disponible en ligne.](#)

Période de question du public

- **Question** : Y a-t-il eu des évolutions de zonage dans le Vieux-Québec depuis le gel des C10 en 2017 ?

> réponse de M. Emmanuel Bel : le moratoire sur le C11 datant de 2017 est aujourd'hui levé, mais aucune modification majeure n'est à noter.

- **Remarque** : contrairement à la volonté de ne pas vouloir de zones mixtes C10 et logements dans la révision du règlement, la personne assure qu'elle n'a pas de soucis à croiser des touristes.

> Réponse Mme Mélissa Coulombe-Leduc : les études menées par la ville confirment que des problèmes de cohabitation existent, et que les différences des rythmes de vie peuvent être conflictuels.

- Question : Comment fonctionnent les agrandissements de gîtes ?

> Réponse Emmanuel Bel : si les établissements sont des gîtes, ils ne pourront pas s'agrandir.

- Question : Dans l'arrondissement complet, la révision du règlement génère une augmentation ou une diminution de l'hébergement touristique ?

> Retour Mme Mélissa Coulombe-Leduc : plus qu'une augmentation ou une diminution, la révision permet de circonscrire l'hébergement commercial. La levée des contingents permet uniquement l'agrandissement des établissements existants. Deux modes d'agrandissement sont possibles : l'ajout d'étages ou le réaménagement intérieur pour une optimisation de l'espace existant. Les zones d'habitation sont donc protégées.

- Question : Un portrait des Airbnb dans le quartier Saint-Jean Baptiste existe-il ?

> Retour Mme Mélissa Coulombe-Leduc : L'instauration des certifications obligatoires en avril dernier permet de dessiner progressivement un portrait de l'hébergement touristique collaboratif.

- Question : le droit acquis est remplacé par des permissions d'occupation. Dans quels cas la permission d'occupation peut-elle être retirée ?

> Retour de M. Emmanuel Bel et M. Simon Guillemette : la permission d'occupation est attachée au lot. Même si l'établissement ferme, une nouvelle activité pourrait être reprise plusieurs années plus tard dans le même bâtiment.

Période de question des membres du CA

- M. Willem Fortin demande quelle est la différence entre un droit acquis et une permission d'occupation.

> Réponse de M. Emmanuel Bel : Si l'établissement ferme et que l'activité cesse, et qu'il y a un changement d'usage, les droits acquis sont perdus.

- M. Anthony Cadoret questionne l'ajout d'une zone C10 sur Grande Allée.

> Réponse de Mme Mélissa Coulombe-Leduc : elle constitue l'une des rares zones d'ajout de C10 dans le quartier et s'inscrit dans la continuité du pôle hôtelier de Grande Allée. Les logements de la zone sont protégés.

- Mme Marianne Charbonneau demande quelle est la logique des modifications de zones ?

> Réponse de M. Emmanuel Bel et M. Simon Guillemette : Dans le PPU, pour cette zone, il n'est pas possible d'utiliser l'outil réglementaire de la permission d'occupation. Les modifications sont donc opérées par le biais de micro zonages.

- M. Anthony Cadoret remarque que l'un des objectifs avancés en faveur de la révision est la préservation d'un équilibre entre hôtels et logements mais que le projet présenté ne semble pas comprendre d'augmentation majeure de l'hébergement touristique.

> Réponse de M. Emmanuel Bel et M. Simon Guillemette : La demande existe, mais le but du projet de révision est de cibler les zones à développer. Pour assurer ce développement, le projet propose de bonifier les pôles d'hébergement touristiques existants comme Lebourgneuf.

- M. Pascal Gobeil remarque que les modifications proposées supprimeraient toute possibilité de construction de nouveaux hôtels.

> Réponse de Mme Mélissa Coulombe-Leduc : La possibilité de construction de nouveaux hôtels existe dans d'autres secteurs comme à Saint-Roch. Dans le secteur du Vieux-Québec, ce sont les permissions d'occupation qui vont permettre des agrandissements. Ces choix répondent à l'enjeu de l'important besoin en habitation.

- Remarque du public : il n'y aura pas d'opposition majeure de la part du comité populaire Saint Jean Baptiste mais certaines réserves sont exprimées :
 - *Compte tenu de la rareté des terrains dans le quartier, il serait intéressant de retirer le C10 de la zone du parking
 - *Compte tenu de la crise du logement, il faut protéger les logements, même dans des zones où ils sont moins nombreux et cohabitent avec des hôtels comme sur Honoré Mercier

Le conseil de quartier est favorable à la proposition de modification du règlement sur l'hébergement touristique commercial présentée. La proposition est votée à l'unanimité.

- Commentaire de Anthony Cadoret : bien qu'un avis positif soit rendu par le CQSJB, le C10 proposé au niveau du bâtiment de radio Canada et des condos à proximité est préoccupant et il serait bon d'assurer une protection des logements de cette zone.

24-10-05 - Présentation du guide du propriétaire

Émilie Vézina-Doré, conseillère à la mise en valeur du patrimoine au Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec est invitée à présenter les évolutions du guide du propriétaire.

Le guide va être distribué à l'adresse de tous les propriétaires et diffusé sur demande au 311. Il sera disponible dans différents points de distribution (notamment les bibliothèques) et dans l'outil numérique [Assistant-permis](#). Le livret a été pensé pour mettre l'accent sur la fierté du quartier. Il aborde notamment les enjeux liés à l'entretien des propriétés.

Mme Alexandra-Maude Grenier se réjouit de la qualité et de la pertinence du document, qui s'avère plus complet que ce que la présentation laissait penser.

En réponse aux questions concernant le besoin de permis, Mme Mélissa Coulombe-Leduc réfère à l'outil numérique [Assistant-permis](#).

24-10-06 - Période de la conseillère municipale – Mélissa Coulombe-Leduc

Gestion des matières résiduelles

Mme Mélissa Coulombe-Leduc fait suite à l'interpellation du conseil de quartier sur l'existence d'une réglementation interdisant le fait de laisser les bacs et les poubelles dans la rue. La réglementation existe et exige que les bacs et les sacs doivent être retirés dans les 12h qui suivent l'enlèvement. Si des problèmes persistent, Mme Mélissa Coulombe-Leduc rappelle la possibilité de signalement au 311. Elle rappelle également d'attendre le matin avant de sortir les sacs en cas d'opération de déneigement.

Réaménagement du Parc Karim Ouellet

Mme Mélissa Coulombe-Leduc rappelle qu'il s'agit d'une initiative prise par mobilisation haute ville et la direction des loisirs du faubourg. Elle mentionne la nouvelle murale en hommage aux afro-qubécois.

Politique de stationnement

Le rapport de consultation sur la politique de stationnement rendu public récemment. Suite à ce rapport, les équipes vont travailler sur des propositions qui seront présentées au conseil de quartier d'ici la fin de l'année.

Nuisances sonores

Mme Mélissa Coulombe-Leduc rappelle qu'il est plus efficace de faire des signalements au 311 pour que les équipes de la Ville puissent faire le suivi.

Îlot Dorchester

Mme Mélissa Coulombe-Leduc fait un bref compte-rendu de la [réunion d'information du 23 octobre 2024](#). Elle propose que le Conseil de Quartier de Saint Jean Baptiste reçoive le groupe Trudel pour une présentation détaillée des implications pour le quartier. Dans le cas d'une modification de zonage, il y aura une nouvelle phase de consultation spécifique à ce sujet.

M. Daniel Leclerc renvoie à la [documentation en ligne](#) et rappelle que la consultation écrite est ouverte jusqu'au 30 octobre.

Rencontre annuelle à titre de conseillère municipale

Mme Mélissa Coulombe-Leduc fait un bref compte-rendu de sa rencontre annuelle à titre de conseillère municipale le 10 octobre 2024.

24-10-06 - Période de questions du public

Le public n'a posé aucune question.

24-10-07 - Rapport des activités des comités

Verdissement et aménagement

Points d'information

- Mme Marianne Charbonneau annonce que Nature Québec va venir faire une présentation de l'évolution des différents projets du quartier pendant l'assemblée du CQSJB de janvier.
 - Mme Alexandra-Maude Grenier explique que dans le cadre du verdissement prévu à l'occasion du réaménagement des rues St-Olivier et Philippe Dorval, les propriétaires ont été consultés pour le choisir les espèces d'arbres. La ville a soumis une présélection mais les propriétaires avaient la possibilité de suggérer d'autres essences.
- > Le CQSJB prévoit d'organiser une marche pour que Mme Mélissa Coulombe-Leduc présente le bilan des plantations tout en expliquant le fonctionnement d'une rue partagée.

Pourcentage d'aire verte en compensation de l'absence de stationnement dans les nouveaux projets et murs végétalisés

Résolution CQSJB 24-50 - Pour l'augmentation de l'aire verte

SUR PROPOSITION DE Marianne Charbonneau, DUMENT APPUYÉE PAR Isabelle Goarin, IL EST RÉSOLU

de demander à la Ville d'augmenter substantiellement le pourcentage d'aire verte au sol dans le règlement de zonage des secteurs touchés, et de favoriser les murs végétalisés, en contrepartie du retrait des normes minimales de stationnement.

Adopté à L'unanimité

Voir l'intégralité de la résolution en annexe 1

Mobilité et sécurité

Table de concertation vélo

M. Willem Fortin explique qu'il y a eu une rencontre spéciale des membres de la table pour qu'ils se prononcent suite à une consultation de la ville sur l'aménagement des axes 3ème avenue et 4ème avenue dans le cadre du projet des corridors VivaCité. La 3ème avenue est retenue plutôt que la 4ème avenue pour l'aménagement. Les rues Saint-Gabriel et Saint-Olivier seront aménagées en rues partagées. L'aménagement d'une piste cyclable est également prévu en arrière du bassin Louise.

Mme Mélissa Coulombe-Leduc explique que le changement de nom de Vélo cité à VivaCité fait suite au constat que ces aménagements ne bénéficient pas uniquement aux vélos mais également aux piétons, améliorant la sécurité et diminuant le risque d'accidents.

- Question : Lesquels des corridors sont entretenus l'hiver ?

> Réponse de M. Daniel Leclerc : tous les corridors VivaCité sont entretenus l'hiver. Il existe une [carte d'hiver des réseaux cyclables disponible en ligne](#).

M. Willem Fortin rapporte que certains membres de la TCV ont questionné l'intérêt de monter une table de concertation pour les usagers du transport en commun. Mme Isabelle Goarin suggère une table de concertation s'intéressant de manière globale aux mobilités douces.

Projet de sécurité routière

M. Willem Fortin mentionne que l'activité de sensibilisation a eu lieu le 4 octobre. Il demande s'il est nécessaire de faire une nouvelle demande de subvention à la ville pour l'année prochaine.

M. Daniel Leclerc transmet la réponse de la Ville suite à la **Résolution CQSJB 24-43 - Campagne de sensibilisation à la sécurité routière de la Ville de Québec**, faisant état d'une campagne de sensibilisation à la sécurité routière qui semblait blâmer les usagers les plus vulnérables

> **Service des transports et de la mobilité intelligente** - Nous prenons acte de votre commentaire. Une nouvelle campagne de sensibilisation sera développée dans le cadre de la nouvelle Stratégie de sécurité routière 2025-2029.

M. Daniel Leclerc transmet la réponse de la Ville suite à la **Résolution CQSJB 24-35 - Appui au concept de piétonnisation des rues**

> **Développement économique et grands projets** : Une vision 2.0 des rues piétonnes a été élaborée par DEGP en collaboration avec les services concernés. Elle sera présentée, pour bonification, aux RGA : regroupements de gens d'affaires (SDC et associations) lors d'un atelier de travail le 28 octobre prochain. La piétonnisation ne repose pas uniquement sur les SDC. La Ville prévoit déjà des sommes pour cela et, cet été, une bonification de 2 fois 25K\$ a été donnée aux RGA pour des projets d'animation.

> **Service des transports et de la mobilité intelligente** : Nous prenons acte de votre commentaire. Nous sommes toujours en constante évolution sur ce dossier. Nous avons notamment prévu de

travailler sur certaines pistes d'amélioration pour les prochaines saisons, notamment sur les infrastructures et la signalisation, la formation du personnel, le matériel et la logistique ainsi que la communication avec les citoyens, les commerçants et les touristes.

Résolution CQSJB 24-51 - Bornes de recharge de véhicules électriques

SUR PROPOSITION DE Anthony Cadoret, DUMENT APPUYÉE PAR Isabelle Goarin, IL EST RÉSOLU

que le conseil de quartier demande à la Ville de Québec d'installer systématiquement les bornes de recharges pour voitures électriques dans des espaces actuellement dédiés aux voitures;

que le conseil de quartier demande à la Ville de Québec d'interdire la mise en place de fils électriques de recharge sur les trottoirs et du même coup d'interdire la recharge de véhicules électriques sur la rue, à l'aide d'une prise électrique installé sur un bâtiment

que le conseil de quartier demande à la Ville de Québec de mettre en place une démarche pour se doter d'une vision globale pour l'installation des bornes de recharges pour véhicules électriques et qu'elle consulte la population et les conseils de quartier dans le cadre de cette démarche.

Adopté à l'unanimité

Voir l'intégralité de la résolution en annexe 2

Mme Mélissa Coulombe-Leduc mentionne que la seconde vague d'installation de ce mobilier est prévue dans des stationnements.

Qualité de vie

Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP)

M. Willem Fortin annonce qu'il n'y a pas eu d'assemblée le mois dernier, la prochaine est prévue pour novembre.

M. Daniel Leclerc transmet la réponse de la Ville suite à la **Résolution CQSJB 24-44 - Résolution s'opposant au projet terminal de conteneur proposé par l'entreprise QSL au Port de Québec**

> **Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement** : Nous prenons acte de votre demande adressée à la Ville de Québec, visant à ne pas soutenir le projet ainsi que les demandes d'autorisation afférentes, concernant l'aménagement d'un terminal de conteneurs à la baie de Beauport.

Résolution CQSJB 24-52 - Éclairage urbain suite au réaménagement de rues

SUR PROPOSITION D'ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, DUMENT APPUYÉE PAR Isabelle Goarin, IL EST RÉSOLU DE demander à la Ville :

- De remplacer les luminaires pour respecter le Plan directeur d'éclairage lors du réaménagement d'une rue.
- D'adapter l'intensité et la teinte de ces éclairages aux particularités du quartier, même si le modèle des nouveaux luminaires DEL est conforme au Plan directeur d'éclairage de la Ville de Québec, afin de prendre en compte adéquatement les préoccupations des résidents du quartier Saint-Jean-Baptiste.
- De revoir urgemment le Plan directeur d'éclairage et le choix d'éclairages (notamment les DELs) en prenant en compte la pollution lumineuse et ses multiples impacts négatifs sur la santé.
- De prendre connaissance du "*Congrès national sur la protection de l'environnement nocturne - Solutions durables contre la pollution lumineuse*" organisé par la *Réserve internationale de*

ciel étoilé du Mont-Mégantic afin de trouver des outils pour repenser le Plan directeur d'éclairage et améliorer la situation de l'éclairage dans la Ville de Québec.

Adopté à l'unanimité

Voir l'intégralité de la résolution en annexe 3

Patrimoine

Le point à l'ordre du jour à été abordé précédemment.

Rayonnement

M. Marianne Charbonneau évoque la mise en place d'un comité de travail sur l'image de marque des quartiers. Une première rencontre a eu lieu récemment pour identifier les valeurs à mettre de l'avant. L'image des conseils de quartiers va être faite en interne à la ville de Québec. L'objectif est de présenter une image de marque en janvier.

24-10-08 - Administration

Trésorerie

Point mensuel : État des finances

Mme Alexandra Maude présente l'état des finances du mois de septembre.

Paiement de la secrétaire de rédaction

Résolution CQSJB 24-53 - Paiement de la secrétaire de rédaction

SUR PROPOSITION DE Willem Fortin, DUMENT APPUYÉE PAR Marianne Charbonneau, IL EST RÉSOLU de payer à Mme Margaux Bruet la somme de 120\$, correspondant au procès-verbal de la rencontre de septembre 2024 sur réception de la facture.

Ce montant est pris à même le budget de fonctionnement du conseil de quartier.

Adopté à l'unanimité

Voir l'intégralité de la résolution en annexe 4

Paiement des animateurs de rue

Résolution CQSJB 24-54 - Animation de l'activité de sécurité routière

SUR PROPOSITION DE Willem Fortin, DUMENT APPUYÉE PAR Marianne Charbonneau, IL EST RÉSOLU

que le conseil de quartier paie un montant de 5518,80\$ à Poliquin-Simms.

que le conseil de quartier transmette une facture de 3000\$ au conseil d'établissement de l'École Saint-Jean-Baptiste pour couvrir sa part des frais pour l'organisation de l'activité.

Adopté à l'unanimité

Paiement de Willem Fortin

Résolution CQSJB 24-55 - Dépenses pour activité de sécurité routière

SUR PROPOSITION DE Alexandra-Maude Grenier, DÛMENT APPUYÉE PAR Pascal Gobeil, IL EST RÉSOLU

que le conseil de quartier paie un montant de 336,93\$ à Willem Fortin pour les dépenses suivantes:

Impression d'affichettes "Ralentis" pour une somme de 60,76\$

Plastification d'affichettes "Ralentis" pour une somme de 178,90\$

Abonnement annuel à l'application Filmora pour une somme de 97,27\$

Adopté à l'unanimité

Voir l'intégralité de la résolution en annexe 5

Résolution CQSJB 24-56 - Inscription annuelle du conseil au registraire des entreprises

SUR PROPOSITION DE Willem Fortin, DÛMENT APPUYÉE PAR Marianne Charbonneau, IL EST RÉSOLU

que le conseil de quartier paie un montant de 39\$ à Daniel Leclerc pour le remboursement des frais d'inscription annuelle au registraire des entreprises; cette somme sera prélevée à même le budget de fonctionnement du conseil.

Adopté à l'unanimité

Voir l'intégralité de la résolution en annexe 6

Résolution CQSJB 24-57 - Bouchées froides pour l'assemblée de novembre

SUR PROPOSITION DE Willem Fortin, DÛMENT APPUYÉE PAR ISABELLE GOARIN, IL EST RÉSOLU de prévoir un montant maximum de 250\$ pour l'achat de bouchées qui seront servies lors de l'assemblée publique du 25 novembre. Ce montant sera remboursé à qui de droit sur présentation du reçu justificatif.

Ce montant est pris à même le budget de fonctionnement du conseil de quartier.

Adopté à l'unanimité

Voir l'intégralité de la résolution en annexe 7

M. Daniel Leclerc rappelle que pour l'obtention de la subvention 2025, il est attendu pour le 8 novembre, que le CQSJB rende un état des dépenses et une prévision des dépenses, ainsi qu'un estimé des sommes résiduelles à la Ville.

Fonctionnement

Aucun point n'est abordé

24-10-09 - Deuxième période de questions du public

- Question : L'interdiction de stationnement des véhicules thermiques devant les bornes de recharges pour les véhicules électriques est-elle prévue ?
> Réponse de Mme Mélissa Coulombe-Leduc : c'est déjà le cas et la signalisation est déjà en place.

- Proposition : deux groupes de réflexion sur les aménagements pour les aînés sont en cours actuellement, encadrés par l'Université Laval. Il est proposé de venir faire une présentation des travaux de ces groupes.
> Réponse du CQSJB : le conseil est intéressé et suggère de renvoyer la proposition par courriel.

- Intervention d'une personne responsable d'une étude à l'université Laval. Le sujet de l'étude est le suivant : La science a-t-elle une place dans les conseils de quartiers ? La personne a été en observation durant la présente assemblée et sera également présente en novembre pour une seconde séance d'observation.

24-10-10 - Divers

Aucun point n'est abordé.

24-09-11 - Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M. Anthony Cadoret propose que la séance soit levée à 21h29.

M. Anthony Cadoret
Président de séance

M. Willem Fortin
Secrétaire du Conseil de quartier

ANNEXES

ANNEXE 1

Résolution CQSJB 24-50 - Pour l'augmentation de l'aire verte

CONSIDÉRANT QUE la Ville a retiré les normes minimales de stationnement pour l'usage résidentiel de certains secteurs (urbain dense, axes structurants A et B) ;

CONSIDÉRANT QUE les quartiers centraux urbain dense sont particulièrement touchés par cette mesure, qui permet une densification accrue de certains lots ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont souligné à plusieurs reprises lors de la consultation publique du 28 mai 2024 l'importance d'augmenter l'aire verte et le nombre d'arbres en compensation de cette mesure qui augmentera la densité bâtie ;

CONSIDÉRANT QUE le retrait de stationnement ne devrait pas uniquement bénéficier à la densité bâtie mais aussi à la qualité de vie ;

SUR PROPOSITION DE Marianne Charbonneau, DUMENT APPUYÉE PAR Isabelle Goarin, IL EST RÉSOLU

de demander à la Ville d'augmenter substantiellement le pourcentage d'aire verte au sol dans le règlement de zonage des secteurs touchés, et de favoriser les murs végétalisés, en contrepartie du retrait des normes minimales de stationnement.

Adopté à l'unanimité

ANNEXE 2

Résolution CQSJB 24-51 - Bornes de recharge de véhicules électriques

CONSIDÉRANT QUE l'installation des bornes de recharges pour voitures électriques est commencée dans le quartier Saint-Jean-Baptiste et ailleurs dans la Ville

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses bornes de recharges ont été installées sur des trottoirs de façon à occuper un espace autrefois dédié aux piétons et aux piétonnes

CONSIDÉRANT QUE que les trottoirs du quartier Saint-Jean-Baptiste sont étroits, en mauvais état et comprennent de nombreux obstacles, dont les poteaux d'Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QUE dans un esprit de mobilité durable, il est nécessaire de garantir des aménagements conviviaux et sécuritaires aux piétons et aux piétonnes

CONSIDÉRANT QUE des résidents et des résidentes traversent des fils de recharge sur le trottoir et même sur la rue afin de recharger leur véhicule électrique

CONSIDÉRANT QUE les bornes de recharges installées sont imposantes et visuellement peu cohérentes avec le quartier Saint-Jean-Baptiste

SUR PROPOSITION DE Anthony Cadoret, DUMENT APPUYÉE PAR Isabelle Goarin, IL EST RÉSOLU

que le conseil de quartier demande à la Ville de Québec d'installer systématiquement les bornes de recharges pour voitures électriques dans des espaces actuellement dédiés aux voitures;

que le conseil de quartier demande à la Ville de Québec d'interdire la mise en place de fils électriques de recharge sur les trottoirs et du même coup d'interdire la recharge de véhicules électriques sur la rue, à l'aide d'une prise électrique installé sur un bâtiment

que le conseil de quartier demande à la Ville de Québec de mettre en place une démarche pour se doter d'une vision globale pour l'installation des bornes de recharges pour véhicules électriques et qu'elle consulte la population et les conseils de quartier dans le cadre de cette démarche.

Adopté à l'unanimité

ANNEXE 3

Résolution CQSJB 24-52 - Éclairage urbain suite au réaménagement de rues

CONSIDÉRANT QUE le CQSJB a adopté la résolution CA 22-71, qui soulève les préoccupations des citoyens du Faubourg Saint-Jean-Baptiste concernant les nouveaux éclairages urbains installés dans le quartier, et qui met en évidence :

la luminosité excessive des nouveaux éclairages par rapport aux anciens, non adaptés à la topographie, au caractère patrimonial et historique du quartier;

l'importance de prendre en compte les particularités topographiques du quartier Saint-Jean-Baptiste, notamment les rues étroites et la proximité marquée entre les résidences, lors de l'installation de nouveaux types d'éclairage urbain;

les désagréments importants ressentis par certains résidents, particulièrement ceux situés au rez-de-chaussée, qui subissent un éclairage constant et intrusif la nuit, altérant leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT la réponse de la Ville à cette résolution, à savoir :

“ Réponse : Les nouvelles installations de lampadaires dans ce secteur sont en respect du Plan directeur d'éclairage de la Ville de Québec en ce qui concerne le modèle de lampadaires. Nous allons évaluer les nouveaux luminaires DEL et installer des coupe-flux (qui réduisent l'éclairage intrusif arrière) sur ceux qui sont problématiques de par leur localisation. “

CONSIDÉRANT que le Conseil de quartier a pu consulter le Plan directeur d'éclairage, datant de 2015;

CONSIDÉRANT que le CQSJB estime que les luminaires de type “Cobra” ne conviennent ni aux besoins des citoyens ni aux spécificités topographiques, patrimoniales et historiques du quartier;

CONSIDÉRANT qu'en se référant au plan directeur (annexé), le quartier devrait bénéficier d'un éclairage de type H5 (voir annexe);

CONSIDÉRANT QUE ce type de luminaire s'harmonise davantage avec le caractère patrimonial du quartier et diffuse généralement une lumière plus douce (voir image);

CONSIDÉRANT QUE le service 311 a affirmé en juillet à Alexandra-Maude Grenier qu'un réaménagement de rue implique une mise à jour des lampadaires afin de respecter le Plan directeur d'éclairage, ce qui ne semble toutefois pas être le cas actuellement;

CONSIDÉRANT QUE l'éclairage urbain excessif surtout dans des rues étroites où la lumière pénètre directement dans les résidences, a plusieurs impacts négatifs démontrés sur la santé et le bien-être : perturbation du sommeil, effets à long terme sur la santé, impact sur le développement cognitif et émotionnel des enfants, augmentation du stress etc;

CONSIDÉRANT QUE la Ville remplace des lumières au sodium pour des DEL contenant 40% de lumière bleu et que l'exposition à cet éclairage :

- doublerait le risque d'avoir un cancer colorectal, de la prostate ou du sein;
- a un effet de suppression de la mélatonine;

CONSIDÉRANT QU'il est prouvé que l'augmentation de l'éclairage urbain n'augmente pas la sécurité et ne diminue pas le taux de crimes;

SUR PROPOSITION D'ALEXANDRA-MAUDE GRENIER, DUMENT APPUYÉE PAR Isabelle Goarin, IL EST RÉSOLU DE demander à la Ville :

- De remplacer les luminaires pour respecter le Plan directeur d'éclairage lors du réaménagement d'une rue.
- D'adapter l'intensité et la teinte de ces éclairages aux particularités du quartier, même si le modèle des nouveaux luminaires DEL est conforme au Plan directeur d'éclairage de la Ville de Québec, afin de prendre en compte adéquatement les préoccupations des résidents du quartier Saint-Jean-Baptiste.

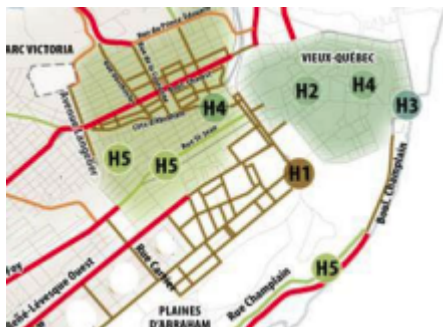
- De revoir urgemment le Plan directeur d'éclairage et le choix d'éclairages (notamment les DELs) en prenant en compte la pollution lumineuse et ses multiples impacts négatifs sur la santé.
- De prendre connaissance du “*Congrès national sur la protection de l'environnement nocturne - Solutions durables contre la pollution lumineuse*” organisé par la *Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic* afin de trouver des outils pour repenser le Plan directeur d'éclairage et améliorer la situation de l'éclairage dans la Ville de Québec.

Sources :

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1877769/lumiere-etoiles-ciel-noir>

<https://www.nationalgeographic.fr/sciences/sante-psychique-physique-politique-publique-eclairage-ou-la-pollution-lumineuse-est-dangereuse-pour-la-sante>

<https://www.cieiletoilemontmegantic.org/pollutionlumineuse>



| | | |
|---|---|---|
| <p>H5 ST-JEAN / ST-VALLIER / D'AIGUILLON</p> |  | <p>Le lampadaire Saint-Jean- Saint-Vallier – d'Aiguillon est utilisé sur la rue d'Aiguillon et dans le quartier Saint-Jean-Baptiste (actuellement monté sur poteau de bois ou acier standard). Il sera utilisé pour la rue Saint-Jean et pour la rue Saint-Vallier, ainsi qu'à Limoilou.</p> <p>Il s'agit en fait des mêmes éléments de support que pour le lampadaire Côte Cap-Rouge, avec un appareil différent.</p> <p>En version DEL pour les nouvelles implantations</p> |
|---|---|---|

H5 à gauche, Cobra au centre.



Adopté à l'unanimité

ANNEXE 4

Résolution CQSJB 24-54 - Animation de l'activité de sécurité routière

CONSIDÉRANT QUE l'équipe d'animation de l'activité de sécurité publique du 4 octobre nous a transmis la facture pour leurs services

CONSIDÉRANT QUE l'activité de sensibilisation a été un succès

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier a reçu une subvention de la Ville de Québec pour l'organisation de l'activité de sensibilisation à la sécurité routière en collaboration avec le conseil d'établissement

SUR PROPOSITION DE Willem Fortin, DÛMENT APPUYÉE PAR Marianne Charbonneau, IL EST RÉSOLU

que le conseil de quartier paie un montant de 5518,80\$ à Poliquin-Simms.

que le conseil de quartier transmette une facture de 3000\$ au conseil d'établissement de l'École Saint-Jean-Baptiste pour couvrir sa part des frais pour l'organisation de l'activité.

Adopté à l'unanimité

ANNEXE 5

Résolution CQSJB 24-55 - Dépenses pour activité de sécurité routière

CONSIDÉRANT QUE Willem Fortin a engagé des dépenses pour l'activité de sécurité routière,

CONSIDÉRANT QUE l'activité de sensibilisation a été un succès

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier a reçu une subvention de la Ville de Québec pour l'activité de sensibilisation à la sécurité routière

SUR PROPOSITION DE Alexandra-Maude Grenier, DÛMENT APPUYÉE PAR Pascal Gobeil, IL EST RÉSOLU

que le conseil de quartier paie un montant de 336,93\$ à Willem Fortin pour les dépenses suivantes:

Impression d'affichettes "Ralentis" pour une somme de 60,76\$

Plastification d'affichettes "Ralentis" pour une somme de 178,90\$

Abonnement annuel à l'application Filmora pour une somme de 97,27\$

Adopté à l'unanimité

ANNEXE 6

Résolution CQSJB 24-56 - Inscription annuelle du conseil au registraire des entreprises

CONSIDÉRANT QUE Daniel Leclerc a engagé des dépenses pour l'inscription annuelle du conseil de quartier au registraire des entreprises,

CONSIDÉRANT QUE cette inscription est obligatoire annuellement pour satisfaire aux obligations légales du conseil de quartier

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier dispose d'un budget de fonctionnement pour assurer le bon déroulement de ses activités

SUR PROPOSITION DE Willem Fortin, DÛMENT APPUYÉE PAR Marianne Charbonneau, IL EST RÉSOLU

que le conseil de quartier paie un montant de 39\$ à Daniel Leclerc pour le remboursement des frais d'inscription annuelle au registraire des entreprises; cette somme sera prélevée à même le budget de fonctionnement du conseil.

Adopté à l'unanimité

ANNEXE 7

Résolution CQSJB 24-57 - Bouchées froides pour l'assemblée de novembre

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier souhaite stimuler la participation aux assemblées publiques

CONSIDÉRANT QU'IL est convivial d'offrir quelques bouchées aux citoyens et commerçants du quartier qui seront présents;

SUR PROPOSITION DE Willem Fortin, DUMENT APPUYÉE PAR ISABELLE GOARIN, IL EST RÉSOLU de prévoir un montant maximum de 250\$ pour l'achat de bouchées qui seront servies lors de l'assemblée publique du 25 novembre. Ce montant sera remboursé à qui de droit sur présentation du reçu justificatif.

Ce montant est pris à même le budget de fonctionnement du conseil de quartier.

Adopté à l'unanimité